



# 17<sup>ème</sup> Festival des Arts Plastiques Echall'Arts

## 2,3 et 4 août 2024

### REGLEMENT EXPOSITION

Echall'Arts

#### **Présentation :**

Au fil des années, ce rendez-vous annuel est devenu incontournable pour des milliers d'amateurs d'art qui se retrouvent dans ce joli village de 500 habitants, au cœur de ses vignes charentaises qui produisent le Cognac. Moment unique dans l'année, les porches, les cours et les jardins des habitants s'ouvrent pour accueillir et faire découvrir aux visiteurs les œuvres d'artistes plasticiens professionnels et amateurs ainsi que les stages artistiques aux thématiques diverses.

Durant trois jours, le premier week-end d'août, Echall'Arts affiche sa différence : investir le village et l'ouvrir à l'art. L'art contemporain, sous toutes ces facettes, s'associe ainsi à un patrimoine architectural rural ancien, aux vieilles pierres qui retrouvent vie autour de son église romane, de sa bascule, de son lavoir et de certaines maisons remontant au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Et c'est en direct, au détour d'une venelle, d'une rue fleurie, d'un écrin de verdure que l'on peut découvrir le travail de création et d'imagination des peintres participant au concours qui permet de mettre en lumière des lieux uniques.

#### **Candidatures :**

Les candidatures sont enregistrées sur le site [www.echallarts.com](http://www.echallarts.com) jusqu'au 31 Mars 2024

Les arts suivants = =Pastel ; Peinture ; Dessin ; Sculpture ; Céramique ; Vitrail ; Mosaïque ; Photographie sont acceptés. Le comité de sélection se réserve le droit d'en modifier le périmètre.

#### **Sélection :**

Le comité de sélection composé de 10 membres peut éventuellement se réunir plusieurs fois pour étudier les œuvres proposées et faire un choix, sans devoir aucunement justifier les rejets de dossiers. Les réponses du comité seront au plus tard communiquées début mai 2024.

#### **Conditions d'exposition :**

Dans un souci de lisibilité de l'exposition, le nombre total d'œuvres de chaque exposant sera limité (en fonction de la place disponible) à 10 Maximum. Pour la sculpture, le nombre est à convenir en fonction des œuvres proposées.

#### **Exposition :**

Les lieux d'exposition sont ouverts avec une personne présente physiquement, aux horaires du festival, définis par l'association. La seule fermeture autorisée est pour le vernissage, qui a lieu le vendredi à partir de 18 heures.

Horaires : vendredi = 10H30 à 18H ; Samedi = 10H30 à 21H ; Dimanche = 10H30 à 18H

Ces horaires doivent être respectés, pour le bon accueil des visiteurs et le bon fonctionnement de la manifestation.

#### **Installation / accrochage :**

Le lieu précis vous sera précisé le vendredi 2 août lors de votre arrivée.

Chaque exposant devra prévoir l'équipement nécessaire à l'accrochage ou à l'exposition de ses œuvres, (chaînettes, fils de nylon, crochets S, chevalets, supports pour les sculptures etc...).

Les grilles ne sont pas souhaitées sur le festival, sauf impossibilité d'exposition, ceci dans le but d'utiliser au mieux le patrimoine du village.

L'association ne sera pas en mesure de vous prêter du matériel.



**17<sup>ème</sup> Festival des Arts Plastiques Echall'Arts**  
**2,3 et 4 août 2024**  
**REGLEMENT EXPOSITION**

*Echall'Arts*

Pour les artistes à qui il sera proposé d'exposer à l'extérieur, Il vous est demandé d'apporter votre matériel d'exposition ( Table, chaise, parasol ou Tivoli, ...)

**Ventes d'œuvres :**

La vente des œuvres est libre, les artistes indiqueront obligatoirement le prix sur l'ensemble des œuvres exposées. Aucun pourcentage sur les ventes n'est demandé par l'association.

**Conditions d'inscription :**

Pour plus d'information sur les conditions d'inscription et les questions liées à l'exposition vous pouvez vous adresser à [exposants.echallarts@gmail.com](mailto:exposants.echallarts@gmail.com).

**Assurances :**

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol, incendie ou avarie de quelque nature que ce soit, les frais d'assurance étant laissés à la charge de l'artiste.

Pour les artistes n'étant pas installés à l'intérieur d'un endroit clos, fermant la nuit, il est conseillé de démonter et ranger les œuvres chaque soir.

Chaque participant s'engage à avoir une assurance responsabilité civile valide.

L'exposant est fortement invité à souscrire une assurance pour ses biens propres sur la valeur de l'installation et contenus exposés.

**Droits :**

L'exposant autorise la prise, l'utilisation et la publication de photographies de ses œuvres et de lui-même afin de les faire figurer sur le site internet de l'association et sur tous les supports publicitaires de l'exposition. Il autorise aussi toutes prises de photos durant l'exposition et son utilisation ultérieure par l'association.

L'exposant autorise l'association L'Alambic, organisatrice du Festival Echall'Arts à utiliser ses données (nom, prénom, adresse, e-mail) pour des échanges artistiques avec d'autres manifestations (aucune utilisation commerciale).

**Cas de force majeure :**

L'organisation du festival et de la tenue de l'exposition est conditionnée aux éventuels cas de force majeure connus en application à cette date-là, si celles-ci ne permettent pas un déroulement normal et détendu de l'exposition alors celle-ci sera annulée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Visitez notre site : <http://www.echallarts.com> pour découvrir le festival et notre village.

Si vous avez des questions liées à l'exposition, Contact e-mail : [exposants.echallarts@gmail.com](mailto:exposants.echallarts@gmail.com)

Artistiquement vôtre et à bientôt !

L'association L'Alambic